



Documents nécessaires pour une demande de location

Pièce d'identité

1 pièce d'identité française ou étrangère en cours de validité, parmi ces documents :

- Carte d'identité,
- Passeport,
- Permis de conduire,
- Carte de séjour,
- Carte de résident,
- carte de ressortissant d'un État membre de l'EEE.

Justificatif de domicile

1 seul justificatif de domicile parmi ces documents :

- 3 dernières quittances de loyer ou, à défaut, une attestation du précédent bailleur,
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant,
- Attestation d'élection de domicile,
- Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

Justificatif de situation professionnelle

1 ou plusieurs justificatifs de situation professionnelle parmi ces documents :

- Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, attestation de l'employeur,
- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité,
- Copie de la carte professionnelle (profession libérale),
- Copie du certificat d'identification de l'Insee (travailleur indépendant),
- Extrait D1 original du registre des métiers de moins de 3 mois (artisan),
- Extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois (entreprises commerciale),
- Pièce attestant de l'activité professionnelle (autres cas)

Justificatif de ressources

1 ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les suivants :

- 3 derniers bulletins de salaires,
- Justificatif de versement des indemnités de stage,
- 2 derniers bilans comptables ou, à défaut attestation des ressources délivrée par un comptable (non-salariés),
- Justificatif de versement des droits des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des 3 derniers mois ou justificatif d'ouverture des droits,
- Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière,
- Avis d'attribution de bourse (étudiant boursier),
- Justification de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers,
- Attestation de simulation pour les aides au logement établie par la Caf, ou par la CMSA, ou directement par le locataire,
- Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

